



**Procès-Verbal de la séance du
Conseil Municipal
du jeudi 12 avril 2018 à 20h00**

Le Conseil Municipal de la Commune d'Ichtratzheim s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale et sous la présidence de :

Monsieur GILGENMANN Grégory, Maire

Nombre de conseillers élus : 11

Nombre de conseillers en fonction : 11

Nombre de conseillers présents : 9 + 1 présent à partir du point 2 de l'ordre du jour.

Présents :

- GILGENMANN Grégory
- ADAM Christian
- KERN Pascal (absent lors du point 1 de l'ordre du jour)
- BALTAZAR Zélia
- ECKLY Christophe
- HEDJERASSI Régine
- SCHAAL Denis
- SCHWUTTGE Séverine
- SCHMITT Odile
- WEISS Sylvain

Absents excusés :

- SCHUMPP Jean-Marie : procuration donnée à GILGENMANN Grégory

Assistait également :

- BOHN Sylvie, secrétaire de mairie

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 février 2018

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 22 février 2018 est

APPROUVÉ à l'unanimité

2. Opération de vidéo-protection

Monsieur GILGENMANN, Maire de la commune, présente à l'assemblée le projet d'installation de matériel de vidéo-protection dans la commune, notamment à l'entrée du village, place de la mairie et autour du bâtiment mairie. L'objectif principal de cette opération étant la prévention des atteintes à la sécurité des personnes et des biens.

Il rappelle des situations qui se sont produites dans le village et pour lesquelles une vidéo-protection aurait permis aux gendarmes d'avoir plus d'éléments pour leur enquête. Il rappelle aussi que le référant sûreté de la gendarmerie était intervenu dans la commune pour faire cette préconisation de vidéo-protection.

Les crédits sont inscrits au budget primitif 2018.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DE L'OPERATION

Estimation des dépenses : 10 000 €

Estimation des recettes :

Aides espérées

- FIPD 2 000 €

Autofinancement

- Fond propres 8 000 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Décide** d'approuver l'opération de vidéo-protection telle que présentée
- **Décide** d'approuver le plan de financement prévisionnel
- **Autorise** le Maire à solliciter les aides et subventions pour lesquelles le projet est éligible
- **Autorise** le Maire à signer la demande d'autorisation auprès de la Préfecture, les documents se rapportant aux demandes d'aides et subventions, ainsi que tous documents concernant cette opération

APPROUVÉ PAR

6 (six) voix pour : Grégory GILGENMANN, Jean-Marie SCHUMPP, Christophe ECKLY, Régine HEDJERASSI, Séverine SCHWUTTGE, Odile SCHMITT

3 (trois) voix contre : Christian ADAM, Zélia BALTAZAR, Pascal KERN

2 (deux) abstentions : Denis SCHAAL et Sylvain WEISS

3. Création d'un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 2^e classe

Monsieur GILGENMANN, Maire de la commune, informe l'assemblée que le contrat de la secrétaire de mairie arrive à son terme le 12 juillet 2018. De ce fait, il est nécessaire de créer un nouvel emploi d'adjoint administratif principal de 2^e classe, ceci pour assurer la continuité de l'emploi actuel qui arrive à terme. Il ne s'agit pas d'un poste supplémentaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Décide** de créer un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 2^e classe à temps partiel à raison de 24/35^e à compter du 13 juillet 2018, pour la fonction de secrétaire de mairie

Cet emploi permanent peut également être pourvu par un agent contractuel lorsqu'il ne peut l'être par un fonctionnaire, sur le fondement de l'article 3-3 de la loi n°84-53. Dans ce cas, la rémunération se fera sur la base de l'indice brut 430, indice majoré 380.

APPROUVÉ à l'unanimité

4. Dénomination de rue : allée Princesse IBUDA

Monsieur GILGENMANN, Maire, expose à l'assemblée que lors de la création de la ZAC, une artère de celle-ci a été nommée « Allée Princesse Ibuda », en référence au nom gravé sur une cuillère en argent découverte près du squelette d'une femme de la très haute aristocratie dans une sépulture mise à jour lors des fouilles.

Suite à une lecture plus fine de l'écriture runique sur la cuillère en argent, les archéologues indiquent que le nom de la princesse inscrit sur la cuillère n'est pas Ibuda, mais Abuda.

Les habitants de cette rue ont été sollicités par Monsieur le Maire pour donner leur avis quant à une évolution ou non du nom de cette rue en « Allée princesse Abuda ».

Vu les retours des résidents de cette rue

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Décide** de maintenir le nom de la rue « Allée Princesse Ibuda »

APPROUVÉ à l'unanimité

5. Etablissement Public Foncier : avenant à la convention de portage

Monsieur GILGENMANN, Maire, rappelle à l'assemblée que l'EPF d'Alsace a acquis en date du 10 mars 2014 l'immeuble situé 46 rue du Château à Ichtratzheim dans le cadre d'un portage foncier pour la commune suite à l'exercice du droit de préemption urbain le 12 décembre 2013.

La commune dispose d'une convention de portage conclue en date du 19 février 2014 avec l'EPF, pour une durée de 4 ans de portage, arrivé à terme.

Vu la convention de portage foncier conclue en date du 19 février 2014 entre l'EPF d'Alsace et la commune d'ICHTRATZHEIM, pour une durée de 4 ans de portage, et portant sur une parcelle de terrain surbâtie, située au 46 rue du Château à ICHTRATZHEIM (section 15 n°854, d'une contenance globale de 19,73 ares, acquise le 10 mars 2014 par l'EPF d'Alsace

Vu l'arrivée du terme du portage au 9 mars 2018

Vu la situation juridique impactant ce terrain et la procédure en justice encore en cours, concernant entre autre son droit de propriété.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Demande** à l'EPF d'Alsace de prolonger le portage du bien (section 15 n°854) d'une contenance totale de 19,73 ares pour une nouvelle durée de 2 ans maximum, soit jusqu'au 9 mars 2020
- **Approuve** les dispositions du projet d'avenant n°1 à la convention pour portage foncier annexé à la présente délibération, en particulier les dispositions financières applicables au taux de portage ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'avenant nécessaire à l'application de la présente délibération.

APPROUVÉ à l'unanimité

6. SDEA : constitution de servitudes foncières

Monsieur Christian ADAM, Adjoint au maire, expose à l'assemblée la demande de constitution à titre gratuit d'une servitude foncière présentée par le SDEA concernant l'installation de 3 piézomètres de surveillance des forages, 2 sur la parcelle 117 section 13 et 1 sur la parcelle 834 section 15.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Approuve** la constitution d'une servitude foncière au profit du SDEA sur les parcelles cadastrées n° 117 section 13 et n° 834 section 15 ;
- **Charge** Monsieur le Maire de la signature de l'acte administratif constituant ladite servitude foncière

APPROUVÉ à l'unanimité

7. Décision modificative n°1 du budget primitif 2018

Madame Odile SCHMITT, conseillère municipale, informe l'assemblée que la Trésorerie Publique a relevé un point d'imputation budgétaire à faire évoluer dans le budget primitif 2018 : la dépense de 500 € au titre des travaux d'accessibilité prévue au compte 21311 concerne le chapitre 21 « Immobilisations corporelles » et non le chapitre 041 « Opérations patrimoniales »

Après avoir entendu l'exposé de Madame Odile SCHMITT, conseillère municipale,

Vu le Budget Primitif 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Décide** d'arrêter la Décision Modificative n° 1 du Budget Primitif 2018 comme suit :

SECTION INVESTISSEMENT

Dépenses :		+ 0.00 €
Article 21311/21 opération 32	HOTEL DE VILLE	+ 500,00 €
Article 21311/041	HOTEL DE VILLE	- 500,00 €

APPROUVÉ à l'unanimité

8. Impôts directs locaux : fixation des taux pour l'année 2018

Vu l'exposé de Madame Odile SCHMITT, conseillère municipale

Considérant qu'il convient de garantir l'équilibre du budget primitif 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Décide** de maintenir le taux des 3 taxes pour l'année 2018 à :
 - Taxe d'habitation : 13,54 %
 - Taxe foncière sur le bâti : 3,70 %
 - Taxe foncière sur le non bâti : 23,96 %

APPROUVÉ à l'unanimité

9. Informations

- Arbres couchés sur un sentier reliant Hipsheim à Ichtratzheim : la commune d'Hipsheim en sera avisée car sur son ban
- Forêt :

- Vente de 113 stères de bois lors de l'adjudication.
- Réunion SIVU en septembre pour confirmer le calendrier des prochaines coupes
- Révision de l'aménagement de la forêt prévue en 2018
- Subventions :
 - Travaux voirie : état des subventions perçues ; ne reste plus que le solde d'une seule subvention en attente
 - Travaux d'accessibilité : subvention perçue
- Accueil d'une stagiaire en mairie du 18 au 26/06/2018
- Barrière rue de l'Andlau et accès cycliste
- OSTERPUTZ le 21/04/2018
- Commerce ambulant : ne sera plus présent en raison du manque de clientèle
- Présence d'un dépôt sauvage au niveau des bornes de tri : recherche par Monsieur le Maire d'éléments d'identification présents dans les sacs
- Monsieur le Maire cite les interventions réalisées par rapport à des situations non acceptables de nuisances sonores, brûlage de déchet et occupation du domaine public
- CCCE : projet de réalisation d'une vidéo de présentation des 28 communes de la communauté de communes
- Exposition photos de M. ECKLY: remerciements et remise à la commune d'une des photos du village exposée

Fait à Ichtratzheim, le 16 avril 2018

Le Maire d'Ichtratzheim



Grégory GILGENMANN